



*Commune de
Saint-Hippolyte-de-Caton*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT HIPPOLYTE DE CATON
N° 2023-10

L'an deux-mille-vingt-trois et le quinze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FROMENTAL Philippe, Maire.

Présents : MM. FROMENTAL Philippe, JULLIAN Patrick, MATHIEU Dorian, SALEL Alain et Mmes SALEL Francine et TOURNAIRE Séverine.

Absents excusés : Mme AMBLARD Magali, Mme Sandra LAROPPE (procuration à Mme Francine SALEL), M. SOULIER Laurent (procuration à M. Dorian MATHIEU), M. MARTIQUET Yannick (procuration à M. Philippe FROMENTAL), M. LAURIOL Cyprien (procuration à M. Séverine TOURNAIRE).

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Mme SALEL Francine est nommée Secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Ont pris part au vote
11	11	10
Date de la convocation 8 juin 2023		
Objet de la délibération : Attribution d'une aide financière à des administrés		
Pour	Contre	Abstention
2	8	0

M. Le Maire explique qu'il a reçu une demande d'aide financière pour la famille MERCANTER, des administrés qui rencontrent actuellement de grandes difficultés financières.

Il propose d'attribuer, à titre exceptionnel, un bon d'une valeur de 100€ à utiliser auprès de la SAS VEZECONTACT, la station-essence du Carrefour Contact de Vézénobres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de rejeter cette proposition par 02 voix pour et 08 voix contre.

*Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint Hippolyte de Caton, le 15 juin 2023,*

*Le secrétaire de séance
Francine SALEL*

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture.

*Le Maire
Philippe FROMENTAL*

